



**Compte rendu du conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 21 septembre 2023**

CR validé lors du CA
du 26-10-2023

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégateur : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes Délégateur : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : à désigner Délégateur : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégateurs : Morgane Laithier
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégateurs : Yann Gouez / Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégateur : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Délégateur : Corentin Lecouillard	SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) Délégateur titulaire : Flore Del Rio Délégateur suppléant : Damien Avril
Corse	Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) Délégateur : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégateur : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégateur : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Délégateur : Françoise Gion	UniLaSalle Délégateur : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégateur : Marion Bruère Délégateur suppléant : Glenn Keck	Agrof'île Délégateur : Antonin Mercier
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégateur : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Délégateur : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégateur : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégateur : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	Mission Bocage Délégateur : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Délégateur : Danièle Ori	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégateur : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléгатaire : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Déléгатaire : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau / Christian PERROIS
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Déléгатaire : David Rolland
	L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Déléгатaire : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau

Salariée excusée :

Soit 14 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h30.

Accueil et présentation des nouveaux administrateurs :

- Carole Anziani, déléгатaire représentant l'Office de développement agricole et rural de la Corse (ODARC)
- Camille Chevallier, déléгатaire représentant la Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes
- Flore Del Rio, déléгатaire représentant la Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT)
- Vincent Mangeot, déléгатaire représentant le Parc naturel régional de Lorraine
- Antonin Mercier, déléгатaire représentant Agrofîle

Un nouveau trombinoscope a été constitué.

Ordre du Jour

SUJET	AVOIR	TYPE
Fonctionnement	Validation du CR du Conseil d'administration du 22 Juin	Décision
	Séminaire des administrateurs	Information
	Renouvellement du conseil d'administration	Décisions

Projets	Pacte de la haie et projet de loi sénateurs : actualités	Information
	Convention Fédération Nationale des Chasseurs	Décision
	Suite projet biomasse-carbone	Information
	Signature convention ENGIE	Information
Questions diverses	Reporting temps bénévolat	Rappel

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 Juin 2023

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 22 Juin 2023 sans demande de modification.

2) Séminaire des administrateurs

Point sur les inscriptions : 31 participants pour 27 structures représentées (en comptants les Afac)

Modification du programme (cf. V3 envoyée) :

Il est proposé une version légèrement différente du programme :

- Réorganisation de l'animation des différentes séquences du premier jour (rééquilibrage entre séquence 2 et 3),
- Intégration d'un temps d'échange sur les dynamiques du Label Haie en région, le jeudi 28 septembre = séquence 5

Animation du séminaire et accompagnement juridique :

Le bureau a validé d'avoir un intervenant extérieur pour animer le séminaire. Il s'agit de Frédéric Soubeyran, de Chantier Mobelee, avec qui nous avons déjà travaillé lors du séminaire de juillet 2020 (= séminaire préparatoire à l'évolution de notre gouvernance).

Par ailleurs, le bureau a validé une mission d'accompagnement juridique auprès d'Aurélié Carlier (juriste qui nous a accompagné pour l'évolution de nos statuts afin de les rendre conformes avec le cadre de la reconnaissance d'utilité publique). La mission confiée à Mme Carlier portera sur l'étude du règlement intérieur de l'Afac nationale, ainsi que sur les statuts types des Afac régionales, afin que nous puissions disposer de son analyse lors du séminaire et que cela puisse cadrer nos échanges.

Questions pratiques pour le séminaire :

- Transport
- Rappel de l'horaire de service du repas pour le mardi 26 septembre au soir
- Contribution pour l'apéritif

3) Renouvellement du conseil d'administration

Plusieurs questions relatives au renouvellement du conseil d'administration ont été étudiées par le bureau, le 7 septembre dernier. Le bureau propose au CA les délibérations suivantes :

1/ Faut-il renouveler le CA Afac en juin 2024 ou en janvier 2025 ?

- tous les administrateurs ont été élus lors de l'AG de décembre 2021 pour un mandat de trois ans
- notre règlement intérieur prévoit que les postes doivent être pourvus à l'AG la plus proche qui suit la fin des mandats
- les mandats vont se terminer en décembre 2024, l'AG la plus proche aura lieu en 2025. Donc le renouvellement complet du CA aura lieu lors de cette AG (au plus tard en juin 2025) mais il pourrait être anticipé en juin 2024. Le bureau est favorable à l'option de juin 2025 pour maintenir la stabilité du CA actuel qui fonctionne bien.

Débat du conseil d'administration :

- comment faire pour éviter des décalages dans la représentation des administrateurs niveau régional / national ?

Il s'agit d'un des points qui sera travaillé lors du séminaire de Villarceaux, la juriste Aurélie Carlier va nous faire des propositions. Cette articulation avait été imaginé dans un fonctionnement de type fédératif mais il nous faut conserver cette philosophie dans la construction des propositions du fonctionnement.

L'organisation est liée à la disponibilité des personnes représentantes des structures, avec tous les aléas de la vie professionnel et personnel associés. Il faudra tenir compte de cette complexité.

- est-ce que ces principes vont être validés lors du séminaire.

Le séminaire est un lieu de débat qui donnera une feuille de route à la commission vie associative. cela sera acté ultérieurement par le CA Afac.

Décision du conseil d'administration :

Le CA valide un renouvellement des mandats lors de l'AGO de 2025.

2/ Faut-il faire des élections pour renouveler les postes vacants, en dehors des AGO ? Si oui, dans quel délai ?

- La question peut se poser si une structure du CA est démissionnaire, en cours de mandat
- Le règlement intérieur en vigueur ne prévoit pas de disposition à ce sujet
- Si ce cas de figure se présente, il est proposé de laisser les postes vacants jusqu'à l'AGO suivante

Décision du conseil d'administration :

Ce point sera travaillé lors du séminaire de Villarceaux.

3/ Pour un poste du collège n°2 (= collège représentant les régions), que se passe-t-il si une structure titulaire est démissionnaire ?

- Notre règlement intérieur ne précise pas la marche à suivre dans ce cas de figure. Il faudra le préciser dans la version mise à jour du règlement intérieur.
- Il est proposé qu'en cas de démission de l'organisme titulaire siégeant à un siège régional, l'organisme suppléant devienne titulaire pour ce siège régional. Le siège de vacant de suppléant sera pourvu à l'AGO suivante, cf. point précédent.

Débat du conseil d'administration :

Cette proposition suppose que les suppléants prennent leur mandat dans cette optique de pouvoir être amenés à devenir titulaire. Il ne faudrait pas qu'un siège régional de titulaire reste vacant, on en a besoin pour faire le lien régional/national. Il peut y avoir beaucoup de mouvement au sein des structures.

Décision du conseil d'administration :

Ce point sera travaillé lors du séminaire de Villarceaux.

4/ Inversion des postes de titulaires et suppléants entre Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et Bocage Pays Branché

- Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et Bocage Pays Branché ont adressé un courrier à Philippe Hirou, pour faire part de leur intention d'inverser leurs sièges respectifs de titulaires et suppléants

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide cette interversion des rôles de suppléant et titulaire pour la région Nouvelle Aquitaine

5/ Révocation d'un administrateur : cas de Mission Bocage

- Mission Bocage n'a pas renouvelé son adhésion pour l'année 2023
- Yves Gabory va devenir salarié d'une nouvelle structure « Arbor & Science », adhérente depuis le 27 juin 2023 à l'Afac. L'association Mission Bocage devrait être dissoute d'ici la fin de l'année 2023
- Il n'est pas possible de « transférer » un mandat d'administration d'une personne morale vers une autre
- Conformément aux articles 1.2.2 et 3.4 du règlement intérieur, le non-paiement de la cotisation entraîne la perte de qualité d'adhérent (article 1.2.2) et ce motif entraîne de fait la révocation d'un administrateur
- Sauf à condition de reprendre son adhésion pour l'année 2023, Mission Bocage ne peut donc rester au conseil d'administration. Le poste occupé (suppléant) sera vacant jusqu'à l'AGO de 2024.

Débat du conseil d'administration :

Il est utile qu'une information de l'Afac nationale soit adressée à Yves Gabory pour bien réexpliquer les règles et qu'il n'est pas possible de « transférer un mandat » entre deux structures.

Décision du conseil d'administration :

Philippe Hirou va prendre contact avec Yves Gabory à ce sujet, afin que sa situation puisse être régularisée.

Projets

4) Pacte de la haie et Loi en faveur des haies : actualités et Proposition de projet de loi (PPL) sur « La préservation et la reconquête des haies »

Trois groupes de travail ont eu lieu jusqu'en début Juillet (Connaissance / Filières / développement et réglementation). Plusieurs notes ont été transmises à l'issu de ces GT pour transmettre nos propositions ainsi que les éléments techniques pour les justifier :

- Note sur les données géoréférencées
- Note sur la formation
- Note sur la filière plants et graine
- Note sur l'évaluation budgétaire pour atteindre les objectifs de la planification écologique
- Présentation des acteurs du conseil faite par Baptiste lors du GT3
- Note finale synthèse des propositions

Un RDV a été réalisé avec le nouveau conseiller en charge de ce dossier au MASA, M. Louis de Redon, le 13 juillet 2023. Finalement, l'aboutissement à la signature du Pacte a été reporté en Septembre.

Un nouveau RDV de présentation du Pacte avec Mr De Redon en bilatéral avec le président a eu lieu le 5 Septembre. Un RDV avec le CAB du MTE a eu lieu le 12 Septembre.

Le projet de Pacte ne nous a pas été transmis car il n'a pas été validé en réunion interministérielle.

M. de Redon nous a présenté le document à l'oral. Il nous sera normalement transmis ultérieurement pour nous permettre de donner notre avis avant sa présentation officielle.

7 axes et 25 actions :

1 – connaissance des haies

M1 : Recherche

M2 : observatoire des haies

2-Valorisation écologique des haies

M3 : trame verte – enjeu de plantation

M4 : production graine et plants

M5 : Label Haie

M6 : Trajectoire évolution des linéaires

3 – Valorisation économique des haies

M7 : Aménités biodiversité - ERC

M8 : crédits carbone

M9 : structuration des filières locales bois énergie

M10 : intégration des enjeux des haies dans la commande publique

4 – Gestion durable des haies

M11: développement du conseil

M12 : accompagnement par les opérateurs

M13 : formation

M14 : territorialisation

5 – Législation-réglementation

M15 : unifier les règles à tous les types de gestionnaires/propriétaires

M16 : intégration dans les règles d'urbanisme

M17 : sécurisation dans l'application des règles

M18 : adaptation / règles de gestion – place du PGDH

M19 : contrôle et sanction

6 – Information

M20 : guichet unique

M21 : « Association » : rôle d'information et sensibilisation

7 – Gouvernance

M22 : Bonne foi

M23 : Rôle agences/État/collectivités

M24 : Rôle des régions

M25 : Comité de pilotage

La finalisation du Pacte est prévue pour fin Septembre et nous espérons qu'une enveloppe budgétaire dédiée soit affectée au plan d'actions.

Lignes rouges - Pacte en faveur de la haie

Afac-Agroforesteries

Inscrire le Pacte en faveur de la haie dans les trajectoires ambitieuses fixées par la planification écologique à 2030 :

- Biomasse mobilisée issue des haies gérées durablement : **2,5 MtMS**
- Haies plantées : **50 000 km**
- Haies gérées durablement : **440 000 km**
- Amélioration puits carbone par bonne gestion : **0,9 MtCO2/an**
- Augmentation puits carbone par plantation : **0,14 MtCO2/an**
- Encadrement des arrachages

Outils de suivi :

- S'engager à créer un **outil de suivi et de pilotage des politiques publiques** et privées en faveur de la haie pour suivre en temps réel des indicateurs de résultats et de moyens (données réelles de terrain et géoréférencées) : **la Géohaie**

Filière aval - Développer les valorisations de la haie (biomasse et services) :

- **Reconnaitre le Label Haie**, officiellement dans le Pacte de la haie, comme référentiel unique garantissant la gestion durable des haies avec la volonté de le reconnaitre comme un label public, intégré aux différents dispositifs de valorisation des haie (développement filière ou services écosystémiques)
- S'engager à créer des **filières économiques et de valorisation de la haie avec de la biomasse** gérée durablement = Label Haie (~2,5MtMS)

Filière amont - Développer et accompagner les filières de production de plants :

- **Prescrire un taux minimum de 40% de plants Végétal local** et tendre vers une progressivité en fin de programmation 2030 à 80% de plants tracés
- Apporter des **aides à l'investissement pour les pépinières** et appuyer l'organisation de l'activité de **collecte** de graines pour équilibrer l'offre et la demande

Stopper les arrachages :

- **Appliquer réellement la réglementation qui doit protéger les haies**, et en premier lieu la protection prévue dans la politique agricole depuis 2015 : la **BCAE8** avec :
 - o **Un système d'autorisation** (type loi sur l'eau) avec autorisation obligatoire avec **analyse d'impact**, vérification de la **compatibilité avec les autres réglementations** (pour seuil 3) et **cadre de refus** par l'administration si le projet de déplacement répond à un enjeu environnemental mieux adapté (impact hydraulique, paysager, biodiversité).
 - o **Un agrément obligatoire** pour les techniciens qui accompagnent (Exiger une vraie compétence des techniciens)

Moyens financiers :

- **Disposer de moyens financiers suffisants** : nous avons chiffré à **250 millions /an** (dont 50% crédit état) / Total 1,7 Millard d'euros à 2030 (peu sur les 70 Millard/an pour la transition écologique)
- **Équilibrer** la répartition budgétaire entre **gestion (36%) et plantation (58%) et filière amont et aval (5%)**
- Financer **l'accompagnement technique (78%)** auprès des agriculteurs et **l'animation territoriale (20%)** (pas uniquement l'investissement en achat de fourniture, matériel)
- Donner une visibilité sur des **moyens financiers sécurisés de façon pluri-annuelle**

Débats du conseil d'administration :

Nous sommes toujours en attente du Pacte rédigé qui devrait nous être transmis très prochainement. Il faudra l'étudier et se positionner. Si les lignes rouges sont dépassées, devons-nous signer le Pacte ?

Maxence Belle : Il me semble que si Végétal local et le Label Haie ne sont pas cités dans le Pacte alors ce serait vraiment un point de blocage. Il y a aussi un enjeu en termes de moyens financiers associés au Pacte qui soient cohérents avec les objectifs.

Paule Pointereau : Effectivement l'enveloppe doit être suffisante mais aussi établie sur un équilibre budgétaire entre gestion et plantation, valorisation et pilotage.

Cyrille Barbé : mettre le Label haie en dehors des engagements serait dommageable par rapport aux objectifs de l'Afac. Idem concernant l'agrément, car il est nécessaire d'avoir une politique claire avec un risque de message négatif. Il nous faut un message clair et fort sur le Label Haie et la BCAE8 ;

Christophe Sotteau : je n'ai pas trop d'inquiétude ; Je pense que le Pacte sera assez ambitieux.

Philippe : je ne suis pas pessimiste mais il faut prévoir. Nos rdvs avec les cabinets nous font dire que le pacte ne sera peut-être pas à la hauteur de ce qu'on en attend sur certains points même si tous les thèmes y sont.

Gaëtan Le Seyec : Nous avons rencontré Mr De Redon. Le MASA a la volonté d'avancer sur la plantation et stabiliser le linéaire. Mais pas à n'importe quel prix. Pour le moment on est sur des grands axes mais il faut voir comment le pacte sera traduit. La plantation de haies sur les territoires où il n'y a pas de haies ne doit pas être obligatoire.

Philippe Hirou : que l'accompagnement soit bien financé. La plantation oui mais on sera vigilant à ce que ce ne soit pas comme le plan de relance et qu'on aille sur la gestion.

Gaëtan Le Seyec : Il est nécessaire de garder de la souplesse dans le déplacement - on est content que le Label Haie ne soit pas le seul label positionné, pour avoir quelque chose de plus souple pour que les agriculteurs puissent évoluer sur les systèmes de la haie. Perplexe sur les financements acquis très importants alors que d'autres besoins agricoles sont urgents. Ma situation au CA n'est pas si facile. Je souhaiterais que les échanges à venir soient sans moi car des tensions pourraient intervenir.

Décisions du conseil d'administration : Il est acté que le CA sera réuni en urgence si nécessaire pour prendre une décision quant à la signature du Pacte en faveur des haies dès lors que l'on aura les éléments transmis, courant les semaines prochaines probablement.

- **Proposition de projet de loi (PPL) sur « la préservation et la reconquête des haies » :**

Sénateurs mobilisés : Les sénateurs portant la PPL relancent les cosignatures auprès de tous les sénateurs. Il y a un enjeu à mobiliser les sénateurs pour les engager à co-signer. Un travail important a déjà été fait par des membres du CA (FDC22, Afac Pays de la Loire, Afac Normandie, PNR de la Brenne, Campagnes vivantes 82) et par certains mécènes du Fonds pour l'Arbre). 15% des sénateurs français ont été contactés ou rencontrés (48). La PPL comptabilise 5 cosignataires transpartisans (chiffre de fin juillet). Il faudrait relancer les membres du CA (début de semaine prochaine) pour continuer la mobilisation des sénateurs et faire le bilan lors du prochain CA.

Le moment opportun : Le mois de septembre est un bon moment pour mobiliser et démarcher les sénateurs car le travail à l'hémicycle n'a pas encore commencé. Ils sont donc dans leurs circonscriptions et disponibles, et ce malgré la réélection (1/3 des sénateurs sont renouvelés seulement). Les sénateurs terminants leur mandat peuvent

Mobiliser l'ensemble du réseau Afac : Pour aller plus loin dans la mobilisation, l'Afac pourrait mobiliser son réseau d'adhérents pour porter à connaissance la PPL et les inviter à mobiliser leurs sénateurs, dans le prolongement de la campagne de l'Appel de la haie. Un kit de mobilisation (courriers types) pourrait être constitué afin de faciliter la démarche.

Il n'est cependant pas opportun d'engager une communication large à tout le public Afac-Agroforesteries. Ce qui pourrait être contre-productif par rapport au Pacte.

Décisions du conseil d'administration : engager une mobilisation de l'ensemble **des adhérents** du réseau Afac-Agroforesteries pour les inviter à démarcher leurs sénateurs, sur le mois de septembre et octobre. Envisager une deuxième phase de mobilisation plus large après les négociations du Pacte.

5) **Convention Fédération Nationale des Chasseurs**

Contexte : La FNC porte un projet national sur la haie intitulé : Sensibilis'haies. son objectif est de mobiliser le réseau des Fédérations départementales des chasseurs pour qu'elles engagent un partenariat avec une commune sur la haie à travers une plantation. Une Fédération qui souhaite s'engager dans ce projet, demande à la FNC un kit de plantation (plants livrés et payés par la FNC, guide de plantation, un panneau pour communiqué avec la possibilité d'afficher les logos des différents partenaires techniques ou financiers, un dépliant pour sensibiliser la commune à porter un projet plus complet sur la haie et aller au-delà de la plantation et présentant le Label Haie et Végétal local ainsi que le partenariat FNC x Afac). L'objectif est de s'appuyer sur une plantation de haies pour sensibiliser sur l'enjeu de la haie en mobilisant différents publics : élus, habitants, scolaires, agents communaux.

Exemple d'utilisation du kit par David Rolland : une douzaine de kits ont été sollicités pour planter avec les communes. Dans le cadre des observatoire biodiversité communal, gestion différencier de bord de route, regarnissage de haies, dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB avec des lycéens, Fondation avec le crédit agricole. 10 communes vont être mobilisées en Côtes-d'Armor.

Risques :

Le cadre de déploiement du kit est très léger : l'animation technique pour la plantation par la Fédération n'est pas obligatoire (risque fort que la plantation ne soit pas réalisée dans de bonnes conditions). Même si certaines vont

évidemment le faire, d'autres dont la haie n'est pas le cœur de métier risquent de seulement livrer le kit à la mairie sans accompagnement.

Le partenariat avec d'autres structures locales (Réseau Afac) n'est pas exigé, même si l'objectif du multi-partenariat a été annoncé par la FNC lors du webinaire Sensibilis'haies, alors que ce projet aurait été l'occasion de faire naître ou de mettre en évidence des partenariats existants entre les deux réseaux et ainsi de répondre aux enjeux de la convention de partenariat cadre.

Débat du conseil d'administration :

David Campo : En Occitanie, on a été surpris de cette action qui est arrivé sans information préalable. L'idée est de nouer des partenariats. Mais ça a mis un peu de défiance entre les équipes dans les territoires. Il n'est pas dans la volonté de remettre en question les compétences des techniciens de Fédérations. Il faut que la concertation se fasse avec les acteurs de la haie qui sont dans le territoire. Charge à nous de continuer à travailler ensemble mais il faut entretenir les relations et les équilibres.

David Rolland : C'est un programme qui a été construit au national par la FNC. Ça nous est un peu tombé dessus. Mais selon il est clair que selon l'implication des Fédérations sur la haie, le niveau d'accompagnement est différent.

Etienne Berger : Je suis très proche du témoignage de David Campo. Un travail historique sur le territoire existe avec des équilibres très fragiles. Par exemple, la Fédération des Deux-Sèvres travaille seule de son côté avec la création d'une association dédiée à la plantation de haie. On a le sentiment que les Fédérations ont envie de se développer sur la haie sans tenir compte des acteurs déjà existants, avec des risques de situations de concurrence à s'installer. Or on n'a pas les mêmes moyens que les fédérations de chasse.

Cyrille Barbé : j'étais à la réunion d'Angers. Je parle en tant qu'entreprise et je travaille avec des chasseurs. Mais ce message d'alerte je l'ai en tant que Président d'Afac R ; il faut travailler en complémentarité et en partenariat. J'ai une question par rapport à l'atteinte de objectifs de dégâts de gibier.

Morgane Laithier : Sensibilis'haies c'est pour sensibiliser sur la haie et c'est dommage de mettre de côté des acteurs de la haie. Les fédérations ont des salariés qui travaillent en bonne intelligence. Il y a 26 départements qui participent, ce n'est pas énorme. Dans chaque département les relations partenariales sont différentes. Pour notre fédération nous avons contacté nos partenaires. On est dans le même objectif mais pas avec les mêmes moyens. On peut voir ça comme de la concurrence mais il me semble qu'il y a de la place pour tout le monde.

Christophe Sotteau : On a insisté sur l'intérêt d'une bonne interaction entre réseaux et de communiquer entre nous. Il y a de la place pour tout le monde mais le faire en bonne intelligence.

David Rolland : Ce programme est un petit dispositif. Je ne vois pas comment je peux concurrencer une autre structure localement avec ce dispositif. Je vais avoir 10 Kits pour l'ensemble du département. Pour les actions que j'ai prévu avec les communes je me suis rapproché des acteurs existants.

Maxence Belle : La formule "kit de haie" me fait un peu peur aussi. Sera-t-il en Végétal local, bien adapté au lieu de plantation ? la plantation sera-t-elle bien accompagnée par la FDC ? Toutes les fédérations de chasse n'ont pas la chance d'avoir David Rolland ou Morgane Laithier pour bien accompagner la commune.

Philippe Hirou: Cette convention est une chance. Elle permet de discuter et d'être attentif aux enjeux du réseau. Suite à cette opération, il sera nécessaire de faire le bilan.

Décision du conseil d'administration : Le CA conditionne l'affichage du partenariat FNC x Afac sur les documents de Sensibilis'haies à un cadrage de la démarche avec ces deux points :

- S'appuyer sur ce dispositif pour valoriser ou enclencher des démarches partenariales avec les acteurs locaux dont en particulier le réseau Afac-Agroforesteries et/ou les Afac Régionale ;
- Si l'accompagnement technique à la plantation auprès de la commune n'est pas prévu par la Fédération, alors cette dernière devra s'engager à la mise en place d'un partenariat technique avec un acteurs du réseau Afac-Agroforesteries de proximité.

6) Suite projet Carbone -Biomasse

Le plan de financement pour poursuivre le travail afin de conforter le modèle de cubage simplifié et de pouvoir déposer un projet GRAINE auprès de l'ADEME est acquis :

- ADEME : 25 000 € demande de subvention d'étude directe
- WWF : 35 000 € qui souhaite poursuivre leur engagement dans le projet GRAINE (expérience de co-fondation du Label FSC)

Il est prévu de réserver 50 000 € à la partie étude supplémentaire et 10 000 € au travail de construction du projet pluri-annuel GRAINE.

Lucas Le Saint qui a travaillé sur le volet carbone dans les sols durant sa thèse à l'INRAE avec Valérie Viaud est intéressé pour un contrat en CDD sur cette mission. Il serait possible de l'embaucher sur une période 3-4 mois (suivi du projet et construction GRAINE).

L'AAAT, la SCIC B2E et la SCIC Mayenne bois énergie sont intéressées pour s'engager de nouveau en prestation pour les relevés terrain. L'enveloppe pour chacun sera fixée quand leur échantillonnage sera établi.

Valérie Viaud ne pourra de nouveau s'engager pour coordonner le volet sol dans le futur projet. Elle va en revanche nous aider à trouver d'autres chercheurs qui pourraient être intéressés par le projet volet biomasse et sols.

Des régions sont intéressées pour engager un travail sur le référentiel : par exemple région GE, BFC.

Les financements que l'on pourrait avoir ne couvriraient pas la possibilité de faire des référentiels dans chaque région. L'objectif est de pouvoir consolider une seule méthode de cubage simplifié (sans coupe et mesure de chnatieur pour massifier), d'agrégation des données produites et d'accompagner la construction de projets en régions pour produire ces données régionales.

L'objectif serait de disposer d'un observatoire sur le long terme pour voir l'impact du changement climatique sur les haies et la biomasse contenue dans les haies.

La décision d'engagement de ce dossier a été prise par le CA au mois de février 2023.

7) Signature convention ENGIE

Sur le même format que la signature de la convention avec Dalkia pour le déploiement du Label Haie, l'évènement de signature de la convention avec Engie Soven interviendra le **4 octobre 2023** à la Gacilly (qui porte un projet territorial d'approvisionnement de leur chaufferies biomasse avec du bois Label Haie, en partenariat avec Engie, CBB35, Argoat et le SMGBO). Emmanuel Lelièvre, ayant la délégation de signature, représentera l'Afac en tant qu' élu.

Les termes de la convention sont les mêmes que celle signée avec Dalkia, hormis que l'objectif de % de bois Label Haie à horizon 2026 est plus important (20% au lieu de 15% pour Dalkia).

Rappel des points principaux constituant la convention :

Engagements des énergéticiens :

- Devenir ambassadeur de la haie et du Label Haie dans le cadre de formations proposées par l'Afac-Agroforesteries
- Consulter les organisations collectives de gestionnaire (OCG) ou les distributeurs labellisés Label Haie pour répondre aux marchés sollicitant du bois de haies
- Faire intervenir ses qualitiens pour sensibiliser les organisations collectives de gestion (OCG) ou les distributeurs, tels que précisés dans la marque Label haie, qui agrègent les gisements auprès des agriculteurs ou des gestionnaires de la haie, sur les qualités des combustibles attendus en chaufferie.
- Mobiliser de manière progressive les ressources issues des haies gérées durablement avec un objectif de X% de bois labellisée Label Haie en X (A préciser en objectif national pour l'énergéticien)

Engagements de l'Afac-Agroforesteries :

- Transmettre les coordonnées des organisations collectives de gestion (OCG) ou les distributeurs labellisés Label haie et leur état d'engagement dans la démarche de Labélisation
- Proposer des formations sur la haie et le Label Haie à destination des équipes de ENGIE/DALKIA sur la base de deux sessions par an.
- Autoriser ENGIE/DALKIA à communiquer sur le Label Haie dans le respect du règlement d'usage de la marque Label Haie (joint en annexe 1) avec deux situations distinctes :
 - Vente de bois labellisé en tant que distributeur : préciser en complément dans l'utilisation de la marque le taux d'incorporation annuel (% bois labellisé/bois bocager)
 - Communication en tant que partenaire : préciser la trajectoire prévue (au national).

Engagements communs :

- Rapprocher l'offre, le plus tôt possible, lors de la construction des offres commerciales d'approvisionnement en partageant les demandes des clients, pour anticiper le rapprochement de l'offre existante ou à venir sur les territoires pour permettre un développement de nouvelle installation valorisant du bois sous la marque Label Haie
- Intervenir conjointement auprès des pouvoirs publics ou d'autres donneurs d'ordre pour promouvoir l'intérêt de la biomasse bocagère labellisé Label Haie et de l'importance d'accompagner son développement

Questions diverses

8) Transmission temps bénévolat administrateurs

Il est rappelé par le trésorier l'obligation de compter dans le compte de résultats une évaluation du temps de bénévolat.

Afin de pouvoir suivre celui des administrateurs, il a été transmis un tableau type sous excel.

Pour réaliser un enregistrement à mi-parcours, le service administratif de l'Afac va solliciter les administrateurs pour avoir une transmission du temps passé à la date de fin septembre (après le séminaire).